



Excellentes Vacances à tous



Samedi 2 septembre

Apéritif de rentrée de la Députée Eliane Tillieux

Maison des jeunes de Champion.

Dès 16h : animations pour les enfants – orchestre – chansons – barbecue – soirée dansante -

► Se rencontrer

Attention les permanences seront interrompue brièvement entre le 20 juillet et le 15 août :

Namur

Le lundi, sur rendez-vous, de 14 à 16 h à la maison Genot, rue de l'Armée Grouchy, 41 à Namur. Avec la collaboration de Marie-Louise Mirguet.

Nanine

Le jeudi, de 19 à 20 h, en collaboration avec Florence Collard, à l'Espace R, rue de la gare 5100 Naninne 0474/28.41.66.

Eghezée

Chaque premier dimanche du mois, de 10 à 12 h, aux Mutualités socialistes, rue de la gare à Eghezée. Avec la collaboration de Maryse Pirotte.

Bouge

Le samedi matin, de 10 à 12 h, en collaboration avec les mandataires des sections PS de Bouge-Champion, à l'arrière du restaurant Yumbo, chaussée de Louvain, 495 à Bouge.

Wépion

Le deuxième lundi du mois chez Charles Massaux (081.46.01.51) et Claude Elen (081.22.75.87) à Wépion.

► Me contacter

Pour toute correspondance :
Eliane Tillieux
rue Notre-Dame des Champs, 54,
5020 Champion.
Tel 081/25.95.55 - fax 081/25.94.73

Le courriel : eliane@tillieux.be

Visitez aussi notre site Internet
<http://www.tillieux.be>

Journal d'une parlementaire

Journal d'Eliane Tillieux, Députée wallonne. N°5 - juin 2006

Pour une gauche de projet, de lucidité et de courage...

Comme jeune élue, l'actualité politique est parfois assez lourde à porter. En réaction, elle mobilise aussi. Elle interpelle en tout cas et pose la question de savoir le pourquoi on fait de la politique ?

*Une chose me semble importante, c'est de refaire souvent le point sur ses enjeux : je me suis engagée pour faire de la Wallonie une région plus efficace, prête à gérer l'avenir de nos enfants. Le besoin d'une certaine fierté, d'une efficacité publique, d'une justice sociale ; le tout dans un climat volontaire, raisonnablement optimiste et une volonté de vrai consensus. Or l'avenir wallon est tout sauf certain. La base, c'est sans doute un large contrat social, ce sera peut-être une **constitution wallonne** ! Les réactions sont variées, tant mieux si le débat porte un temps sur la société que veulent pour eux-mêmes les wallons...*

Mais je n'en resterai pas là !

Il y a le plan « Marshall » à mettre en oeuvre, la réforme des intercommunales à réussir et le code de la démocratie locale à faire vivre. Les Namurois aideront le gouvernement à réussir ces défis.

*Enfin, le gros de mon action portera maintenant sur le **contrôle et la lisibilité budgétaire** – le cœur du travail parlementaire – un fameux enjeu de démocratie. Comme ça c'est clair, voilà pourquoi votre parlementaire namuroise fait de la politique.*

Eliane



Au Sommaire

Dossier :

Elections communales
ce qui change cette fois-ci P.5

Actualité:

Intercommunales wallonnes:
enjeu économique majeur - P.3

Forem : projet ambitieux P. 2

Namur : labo d'idées P. 8

Suivi du Travail
parlementaire d'Eliane P. 11

Permanences P.12



Dimanche 18 juin
Clôture des
Etats-généraux des Aînés
Namur Expo – 9h



Contrat de gestion du Forem : un signal fort, social et durable des Ministres socialistes pour l'emploi et la formation...

Ce qui frappe dans ce contrat de gestion entre le gouvernement wallon et le Forem, c'est son caractère résolulement social et volontaire pour l'emploi et la formation en Wallonie.

Avec le nouveau projet de contrat de gestion 2006-2011 du Forem, les socialistes rappellent avec force que la priorité reste l'emploi.

On y reparle de formation, de chance d'évolution et de diversité de l'offre de formation. On y met en avant une recherche facilitée des emplois réels.

Ce contrat de gestion du Forem est surtout un signal fort du gouvernement wallon et des acteurs sociaux en vue de dynamiser le marché de l'emploi, cette fois au profit encore plus clair des chômeurs et demandeurs d'emploi eux-mêmes.

Merci à tous et au travail...

Plus sur le site www.forem.be et www.wallonie.be.

Eliane défend à Paris la formation dans les métiers de service.

L'économie de service est censée être notre avenir en termes d'emploi et de dynamique économique. Pourtant, aujourd'hui c'est aussi un monde de très petites équipes et de travailleurs indépendants (aides ménagères, infirmières à domicile, consultants, formateurs indépendants...). Pour tous, la question d'une formation continue de qualité se pose. Eliane est venue rappeler la piste de nouvelles formes de compagnonnages dans ces métiers devant un parterre parisien lors du salon Intracom 2006. *Texte de l'intervention d'Eliane sur le site www.tillieux.be ou sur simple demande au 081/25.95.55*

La Société wallonne des eaux (SWDE) a 20 ans



Au service de plus de 200 communes en Wallonie dont bien sûr Namur, la SWDE dessert plus de 1.900.000 clients soit près de 60 % des habitants de la Wallonie. C'est évidemment avec un plaisir tout particulier qu'Eliane se joint à ses collègues pour fêter les 20 ans de cet acteur essentiel de l'eau en Wallonie. *Plus sur le site www.swde.be*

Pour une sensibilisation accrue des seniors à la pratique sportive

Dans l'esprit des Etats Généraux des Aînés que le PS clôturera ce 18 juin à Namur, la Députée Eliane Tillieux a interrogé à plusieurs reprises le Ministre des Sports, Claude Eerdeken, sur les mesures prises et à prendre pour favoriser la pratique sportive des seniors. La Députée namuroise a notamment demandé au Ministre si, afin de connaître l'étendue des besoins, il projetait de faire réaliser une étude sur la pratique sportive et la condition physique des plus de 65 ans, comme cela se fait régulièrement pour les jeunes. Eliane a insisté sur l'importance d'associer les pouvoirs locaux à la réflexion générale sur l'encadrement des sportifs âgés, rappelant que les plans d'occupation des centres sportifs locaux doivent permettre à l'ensemble de la population, y compris les aînés, d'accéder aux infrastructures. Elle a rappelé que les modifications décrétales obligent la Communauté française à se pencher sur l'évaluation des plans d'occupation des infrastructures sportives, et ce en concertation avec les pouvoirs locaux. Elle a donc invité la Communauté à entamer une réflexion à ce sujet avec les Communes, jugeant que les aînés ont les mêmes droits d'accès que les autres citoyens à des infrastructures sportives de qualité et que l'exercice physique apporte une saine hygiène de vie, en même temps qu'il contribue à l'épanouissement de nos aînés.

Travail parlementaire d'Eliane

► Suivi concret

Le Ravel avance...

Le Ministre Daerden a confirmé à la Députée Eliane Tillieux qu'il venait d'autoriser la réalisation d'un itinéraire Ravel en bord de Meuse entre Wépion et La Plante. Ce chantier, d'un montant de 636 260 euros, se réalisera pendant le second semestre 2006. La Libre Belgique en fait un écho dans son édition du 10 mai 2005.



Secteur HORECA : pression fiscale moindre

En mars 2005, Eliane Tillieux et Christophe Collignon déposaient une proposition de décret visant la suppression de la taxe sur l'ouverture des débits de boissons. Le jeudi 4 mai au sein du Gouvernement un projet de décret de Michel Daerden visant la suppression des taxes sur les débits de boissons, plus large que la taxe sur l'ouverture a été adopté en première lecture.

Wanze, un enjeu écologique et agricole...

Les biocarburants que l'on ajoute à l'essence classique en petite proportion sont un enjeu important pour l'agriculture wallonne. Le principal obstacle à ce carburant est son prix de fabrication. Seule piste vraiment possible : défiscaliser sa production.

Le dossier sur lequel Eliane a eu l'occasion de travailler avec le cabinet de Jean-Claude Marcourt était d'autant plus attrayant qu'un projet industriel des Raffineries Tirlémontoise à Wanze pour une capacité globale de 300.000 m³ (240.000 tonnes) était sur la table.

Le gouvernement fédéral a enfin trouvé en ce début de juin un accord sur 250 millions de litres de biocarburant défiscalisés. Les industriels peuvent maintenant préparer leurs dossiers pour concourir à l'obtention de quotas sur le marché national. Le groupe Südzucker, leader européen du sucre, a d'ailleurs confirmé ce 31 mai, sa décision de construire BioWanze, l'unité de bioéthanol de Wanze, moyennant le respect de l'accord engrangé.

Allocations d'études

Eliane Tillieux a interpellé la Ministre Présidente du Gouvernement de la Communauté française Marie Arena sur l'information des parents d'élèves sur leur droit de bénéficier d'allocations d'études.

Par manque d'informations, certaines familles ne bénéficient pas de ces allocations alors qu'elles y ont droit. « Lorsqu'il s'agit de familles moins aisées, la situation est encore plus interpellante », estime la Députée.

D'autant plus que le décret réglant les allocations d'études prévoit dans son article premier que ces dernières sont destinées aux jeunes « de condition peu aisée ». En cause, le fait que ces familles n'ont reçu aucun formulaire de demande d'allocations d'études.

« Comment ces parents auraient-ils pu demander des allocations d'études dans les délais prescrits s'ils en ignoraient l'existence dès les classes primaires ? », s'interroge Eliane Tillieux. Répondant à la Députée en février dernier, Marie-Dominique Simonet rappelait que les établissements scolaires ont la charge de faire parvenir aux parents les formulaires de demande d'allocations d'études.

« La réalité prouve cependant que ce rôle n'est pas correctement rempli par toutes les directions, avec les conséquences financières que l'on imagine pour les familles non informées », souligne la Députée. C'est pourquoi E. Tillieux est convaincue de la nécessaire obligation, pour les directions des établissements scolaires, de diffuser l'information auprès des parents d'élèves.

Ce sera l'objet d'une proposition de décret que la Députée socialiste déposera très prochainement sur le bureau du parlement de la Communauté française.



Liberté de conscience

Etre sûr que l'on respecte que nos dernières volontés...

La Députée wallonne PS Eliane Tillieux s'inquiète du respect de nos dernières volontés quant au mode de sépulture et au rite philosophique. Elle a proposé au Ministre Ph. Courard d'inscrire, au rang des volontés communiquées à la commune, celles concernant le rite des obsèques. Pour Eliane Tillieux, il faudrait que soient prévues, en plus des dispositions relatives au choix du mode de sépulture, des dispositions permettant aux personnes introduisant une déclaration de dernières volontés de spécifier expressément leur choix d'une cérémonie religieuse ou laïque. Pour la Députée, « prendre en considération cette possibilité permettrait de respecter davantage les dernières volontés du défunt ». Dans sa réponse, le Ministre Ph. Courard a indiqué qu'un projet de décret prenant en compte cette préoccupation est en cours de préparation. Le Ministre a également retenu la suggestion de la Députée d'intégrer, dans l'acte de dernières volontés, la possibilité de faire don de son corps à la science ou de marquer son accord avec le prélèvement d'organes.

► Intercommunales

Plus que réformer, il faut reconnaître le rôle majeur des intercommunales dans l'économie Wallonne...

Les intercommunales sont un enjeu majeur pour la Wallonie. On parle des secteurs de l'eau, des déchets, du médico-social, de l'énergie ou encore la télédistribution.

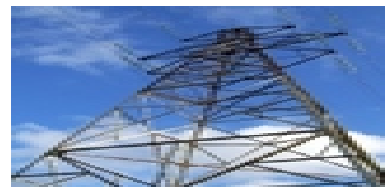
Il s'agit aussi de 20 000 emplois directs partout en Wallonie.

Nos intercommunales sont donc un fer de lance économique important pour les wallons.

Elles font d'ailleurs l'objet d'une attention toute particulière de la part des autorités européennes. Les communautés régionales et locales auront-elles le droit de conserver la gestion publique de secteurs économiques stratégiques, de proximité ou encore liés au développement durable.

Sur proposition de Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, le Gouvernement wallon a décidé de prendre l'initiative de renforcer le secteur.

Deux axes ont été ouverts : la diminution du nombre d'intercommunales et la réforme de leur mode de gestion.



En janvier dernier, le Gouvernement wallon a entériné la première phase de réforme des intercommunales : le nombre de celles-ci passe de 112 à 56. Les données chiffrées par secteur sont disponibles sur le site internet <http://gov.wallonie.be/code/fr/comm.asp> (voir le communiqué de presse du 26 janvier).

Nous en sommes donc maintenant à la modification du mode de fonctionnement des intercommunales. Ces réformes s'appliqueraient aux domaines suivants :

- Définition de normes en matières de frais de représentation, déplacements, rémunérations, jetons de présence, ...

- Fixation d'un nombre minimal et maximal d'administrateurs et de membres dans les organes de gestion en fonction de critères objectifs

- Formation des administrateurs

- Organisation des recrutements selon des procédures objectivées

- Incompatibilités et déontologie

- Publicité des marchés publics

- Garantie de la représentation démocratique (présence des deux genres dans les organes, participation de l'ensemble des communes affiliées aux décisions stratégiques, ...)

Quelques pistes sont dégagées quant au rôle des mandataires avec la signature d'une "charte" avec engagements, notamment quant à leur assiduité aux réunions, au respect de règles de déontologie, ainsi que l'obligation bien sûr de **faire rapport** au conseil communal. On parle de la mise sur pied d'une **commission communale d'orientation et d'évaluation des partenariats** avec les organismes d'intérêt local, dont les intercommunales.

Je resterai bien sûr attentive aux détails de mise en œuvre mais dans l'ensemble cette réforme ne peut que renforcer ces outils essentiels au service de chacun d'entre nous.

Plus sur le site www.wallonie.be ou www.courard.be ou http://www.uvcw.be/actualites/2_129_1_0_12_12.htm
Ou encore sur simple demande au 0475/755.342

► Economie locale

Namur laboratoire d'idée... Eliane répond présent à l'appel du BEP sur les Fonds structurels européens...

Le BEP (Bureau économique de la Province) vient de lancer un appel à la mobilisation générale des forces vives de Namur. L'enjeu : participer obtenir l'aide des fonds structurels européens à Namur aussi.

Coincé entre les deux pôles d'attraction de Liège et Charleroi, Namur craint de ne pas bénéficier de ces aides.

Or, il existe des projets structurels permettant à Namur de faire face à ses défis de reconversion et de développement de son rôle de capitale wallonne.

C'est le cas de trois « laboratoires d'idées ». L'un serait consacré à promouvoir les initiatives économiques dans l'esprit du plan Marshall, le second serait dédié à la qualité de vie et à son amélioration constante en milieu urbain et rural, sans oublier la culture comme pôle de développement économique à qui serait consacré un troisième laboratoire d'idée.

Trois projets qui effectivement ciblent bien des réalités namuroises et ouvrent des perspectives d'avenir. C'est donc avec plaisir qu'Eliane s'associera au développement et à la promotion de ces projets.



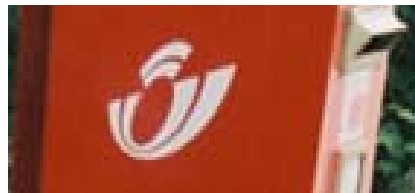
► La Poste

Eliane interpelle à nouveau...

Eliane Tillieux a interpellé à nouveau le Ministre Philippe Courard sur la fermeture des bureaux de poste.

La Députée a insisté sur la nécessaire qualité dans le service rendu aux citoyens. « Nous devons maintenir la pression », a confirmé Philippe Courard, précisant que l'engagement de la Poste d'assurer un service postal dans un rayon de dix kilomètres de chaque citoyen devait être respecté.

Le Ministre, qui a écrit à plusieurs reprises au Ministre fédéral, insiste sur la nécessité que toutes les Communes soient desservies par le service postal.



► Europe

Bolkestein : attentifs avec nos Députés européens...

Le 29 mai, le Conseil des Ministres européens a adopté en première lecture la proposition de directive sur les services dans le marché intérieur. Le gouvernement belge s'est abstenu sous la pression des socialistes. Pour le PS, le nouveau texte est en deçà du compromis voté le 16 février par le Parlement européen. Or, pour les socialistes, ce compromis était déjà inacceptable.

Ainsi, le texte en l'état aura notamment pour conséquence de soumettre à la seule loi du marché l'éducation supérieure, la culture, la plus grande partie des services sociaux, une partie des services liés à l'emploi et à la formation, services qui, pourtant, nécessitent un régime particulier en vue de leur spécificité.



De plus, la directive limite trop strictement la capacité des Etats de réglementer ou soumettre dans l'intérêt général certains services à autorisation et leur impose des obligations démesurées de notification et de rapportage auprès de la Commission.

Le texte sera de nouveau soumis au Parlement européen avant de pouvoir être adopté. Plus de 100.000 personnes et plus de 250 associations, partis et syndicats issus de toute l'Europe ont à ce jour signé la pétition stopbolkestein. Le PS en appelle à tous les signataires de la pétition stopbolkestein à redoubler d'efforts dans la mobilisation contre ce texte dangereux.

Voir : www.stopbolkestein.org

Travail parlementaire d'Eliane

► Propositions



Une constitution pour la Région wallonne...

Eliane est une des cinq signataires du projet de Constitution wallonne. Vous pouvez d'ailleurs télécharger le texte intégral du projet depuis le site www.tillieux.be

En s'engageant, Eliane souhaite que les Namurois participent activement au débat sur « ce que nous voulons comme société pour nous mêmes ».

Bien sûr on objectera qu'il y a des dossiers plus urgents mais il faut ouvrir les yeux sur l'adoption en Flandre d'une telle constitution. Jouer l'autruche est un jeu dangereux. Mieux vaut se préparer d'autant plus que revenir à un débat sur les valeurs devrait être plus facile que l'on n'y croit entre partis démocratiques en Wallonie.

La constitution, c'est aussi affirmer clairement que nous voulons une Wallonie volontaire, ouverte et décidée dans une Europe qui évolue rapidement et une mondialisation qui n'a rien d'une partie de plaisir.

Etablir une constitution, c'est unir les wallons sur un socle commun. Je pense que nous en aurons terriblement besoin.

B. Participation de l'élu

1. Etendre le droit de regard du conseiller : il est proposé d'étendre le droit de regard des conseillers à l'égard des structures paracommunales ou tout simplement subsidiées par le pouvoir local.

2. Le droit pour les conseillers de poser des questions écrites et orales : le Code de la démocratie locale permet actuellement aux conseillers communaux de poser des questions orales et écrites au collège communal. Cependant, les modalités d'exercice de ce droit sont déterminées au travers du règlement d'ordre intérieur de chaque conseil communal. Aussi, il est proposé d'uniformiser ces critères via des modalités fixées par décret.

3. Le bulletin communal : il est proposé que le bulletin communal soit ouvert à toutes les tendances représentées au sein du conseil communal (à l'exclusion des partis non démocratiques).

4. Le renforcement de l'information des conseillers communaux / provinciaux : le secrétaire communal/greffier ou le fonctionnaire désigné par lui devrait se tenir à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers inscrits à l'ordre du jour d'un conseil communal. Il sera réservé une séance du conseil pour le vote du budget et une autre pour le vote du compte. Le conseil communal pourra également, à l'occasion de l'examen du budget ou du compte, demander à entendre un ou plusieurs membres des organes de gestion des associations et des personnes morales dans lesquelles la commune est majoritaire.

5. Contrat d'avenir local : le Gouvernement wallon souhaite consacrer l'élaboration et l'adoption par le conseil communal/provincial d'un Contrat d'avenir local.

Ce Contrat d'avenir local sera une projection dans le temps des actions qu'une commune/province peut mener pour la gestion durable de son cadre de vie.

6. Technologies de l'information

Le droit des collectivités locales n'a pas encore intégré les « nouvelles » technologies de l'information et de la communication (NTIC). En fixant une série de dispositions relatives aux technologies de l'information au travers du décret, le Gouvernement souhaite encourager leur utilisation. Notamment pour la publication, sur le site Internet de la commune, de tout document communal diffusé par voie d'affichage.



« Toute la participation est encore à adopter, mais avec des parlementaires comme Eliane, nous sommes sûrs que le débat sera attentif aux citoyens ».

Pour plus d'information
voyez le site internet très complet :



<http://elections2006.wallonie.be/>

Réglementation, agenda, questions-réponses et lettres d'information.

► Elections du 8/10

Elections Communales : le Ministre Philippe Courard à Namur explique ce qui va changer ...



Le lundi 29 mai, les sections PS de Champion, Bouge, Boninne, Beez, Cognelée, Daussoulx et Vedrin organisaient une assemblée générale ouverte sur le thème des élections communales et provinciales.

L'occasion d'entendre le Ministre Philippe Courard (Affaires intérieures et Fonction publique) expliquer directement et simplement les changements apportés par la Région wallonne au futur fonctionnement du conseil communal.

L'occasion aussi pour Bernard Anselme de tracer un bilan complet et convaincant de l'action du collège et de nos élus socialistes.

Ont suivi les questions réponses directes et variées entre les présents et les orateurs qui ont pris soin de répondre à chaque intervention. Nous noterons - évidemment avec plaisir - le coup de chapeau du Ministre Courard au travail parlementaire d'Eliane, notre Députée régionale namuroise.

Nouveautés pour les électeurs

a. Les témoins de parti

Au vu de certains abus, le décret met en place un recadrage du mode de désignation des témoins de partis ainsi que de leurs missions.

b. L'électeur accompagné

Voter est un droit. Le Ministre introduit la notion d'électeur accompagné, c'est-à-dire la possibilité pour les personnes handicapées ou souffrant d'un problème de lecture de se faire accompagner dans l'isoloir par un proche. Il suffira de s'inscrire auprès de l'administration communale au plus tard le 23 septembre. Ces électeurs seront dirigés le jour du scrutin vers des bureaux de votes accessibles aux PMR.

c. La convocation

Certaines convocations mettront en avant des lettres en majuscules. Un « C » quand il s'agira d'un ressortissant de l'Union européenne et d'un « E » dans le cas d'un ressortissant d'un pays hors Union européenne. Ces électeurs ne pourront participer qu'aux élections communales. Pas d'élections provinciales pour eux.

d. Les assesseurs

L'âge minimum requis pour devenir assesseur passe de 30 à 18 ans.

e. Le vote par procuration

Le système de vote par procuration est facilité puisque ouvert à tous et non plus uniquement au conjoint ou à un parent jusqu'au troisième degré.

De nouveaux électeurs

Pour les élections provinciales, rien ne change, il faut être belge et âgé de minimum 18 ans le jour du scrutin.

Pour les élections communales : Les ressortissants d'un état membre de l'Union européennes la condition de s'inscrire préalablement peuvent voter (s'ils ont déjà en partie participé aux élections communales en 2000 ils seront convoqué directement). Il en va de même pour les ressortissants des 10 nouveaux pays qui ne faisaient pas partie de l'Union européenne en 2000.

La nouveauté : tout citoyen qui peut justifier un délai de résidence principale de 5 ans sur base d'un titre de séjour légal en Belgique pourra pour la première fois participer aux élections. Une manière très claire de rappeler le principe « un homme, une voix » et une reconnaissance surtout des contributions à l'économie et à la richesse de la vie locale de ces gens qui depuis des années vivent avec la communauté locale. Celui qui travaille, vit et paie des impôts à sa commune a le droit de participer à sa gestion au même titre que tous ceux qui y vivent et paient des impôts.

● N'hésitez pas à rappeler aux résidents non belges autour de vous que **pour voter il faut s'inscrire** avant le premier août auprès de l'administration communale.

Listes et collèges mixtes

La présence des deux genres au sein des instances locales (en ce compris les districts) sera assurée puisque, d'une part, chaque liste communale ou provinciale devra comporter 50% de personnes de chaque sexe et, d'autre part, les deux premières places de chaque liste seront occupées par des candidats de sexe différent.

Les collèges communaux et provinciaux devront impérativement être mixtes.



Philippe Courard : « **la région est maintenant chargée de l'organisation des élections communales et provinciales, en votant un tout nouveau code de démocratie locale, il n'aura pas fallu longtemps aux wallons pour réaffirmer leur profonde exigence de démocratie** ».

Après l'élection

L'élection du Bourgmestre

Le candidat qui récolte le plus de voix au sein de la liste ayant le plus de voix au sein de la majorité sera désigné bourgmestre. Ce qui permettra de respecter pleinement le choix de l'électeur. En cas de refus, l'élu ne pourra pas occuper un autre poste au sein du Collège communal pendant la durée de la législature.

Suppression d'un échevin

A partir de la prochaine législature, les communes qui le souhaitent auront la possibilité de réduire le Collège d'un échevin. A partir de 2012, ce sera une obligation pour les communes de plus de 20 000 habitants.

Le volet Ethique

1. le cumul : les rémunérations de tous les mandataires locaux (Communes, Provinces, CPAS) perçues à l'occasion de l'exercice d'un

mandat ou d'une charge d'ordre politique seront plafonnées à 1,5 fois l'indemnité parlementaire.

2. Déclaration annuelle des mandats : tous les mandataires locaux (Communes, Provinces, CPAS) auront l'obligation de rendre annuellement au Gouvernement wallon une déclaration reprenant l'ensemble de leurs mandats, fonctions dirigeantes et profession (publics ou privés). Les membres des conseils communaux, provinciaux et du CPAS devront également déclarer les rémunérations liées à leurs mandats publics. Les membres des exécutifs (collège communal, président de CPAS et collège provincial) devront également déclarer les rémunérations liées à leurs mandats publics et privés.

3. Marchés publics : Afin d'assurer la plus grande transparence dans la passation des marchés publics, chaque année, en annexe des comptes annuels des Communes, CPAS, Provinces, sera jointe une liste des adjudicataires des marchés publics.

4. Règlement d'ordre intérieur :

L'ensemble des autorités locales (Commune, CPAS et Provinces) devront intégrer dans leur règlement d'ordre intérieur un code de déontologie.

Quelques principes directeurs :- la participation régulière au sein des Conseils communaux et provinciaux, Collèges, Commissions.
- les relations entre les élus et l'administration locale
- l'écoute et l'information du citoyen

La motion de méfiance

Comment faire pour mettre fin aux fonctions d'un échevin ou d'un collège en cours de législature ?

Impossible aujourd'hui, cet acte essentiel de démocratie est prévu par le décret proposé par Philippe Courard.

Le prochain conseil communal aura bien la possibilité de démettre le Collège dans son entièreté ou un de ses membres. La motion de méfiance individuelle sera d'application dès la publication du décret. La motion de méfiance collective sera mise en place dès le début de la prochaine législature communale.

Démocratie participative

La réforme du Code de la Démocratie locale ne fait pas que modifier la manière de fonctionner des prochains conseils communaux, provinciaux et de CPAS. Elle vise aussi le renforcement de la participation du citoyen et de l'élu à la vie communale. Ce décret doit encore suivre son parcours législatif.



A. Participation du citoyen

1. Le droit d'interpellation : tout citoyen wallon pourra, si le décret est adopté, interpellier directement le collège en séance publique afin d'obtenir des éclaircissements sur une question d'intérêt communal.

2. Consultation populaire communale : en vue d'améliorer le dispositif actuel, il est proposé de dépouiller toute consultation qui recueille 10% de participation pour toutes les communes. Le collège doit aussi inscrire un débat sur le résultat de la consultation populaire au conseil communal. La région octroiera d'une aide financière à l'organisation d'une consultation populaire

3. Budget participatif Une part du budget communal pourra être consacrée à la participation du citoyen et ce, afin que chaque habitant de la commune puisse prendre part activement à la confection et à l'évolution des projets de sa localité.